

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

TEL. : 04.70.67.11.89. / FAX : 04.70.67.61.25.

DEL20220919-115



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire



Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le dix-neuf septembre de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures dix-huit, à Meillard.

Membres en exercice : 39

Date de convocation : 13 septembre 2022

Membres présents : 31

Acte rendu exécutoire le : 22 septembre 2022

Membres votants : 37

Date de publication : 22 septembre 2022

Secrétaire de séance : M. Damien CLUZEL

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Etaients présents : M. François ENOIX commune d'Agonges ; M. François REGNAULT commune d'Autry Issards ; Mme Séverine BERTIN, Mme Annik BERTHON, Mme Ginette ROUZEAU, M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOUARD, M. Ludovic CHAPUT, M. Jean-Luc LEMAIRE commune de Bourbon l'Archambault ; Mme Brigitte OLIVIER, M. Didier AUCLAIR commune de Buxières les Mines ; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuve ; M. Patrick CHALMIN commune de Chatillon ; M. Damien CLUZEL commune de Cressanges ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; M. Eric SONIVAL commune de Gipy ; M. Stéphane LELONG commune de Le Montet ; M. Yves SIMON commune de Meillard ; M. Jean-Marie PAGLIAI commune de Meillers ; M. Guy DAUCHAT, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier ; M. Thierry GUILLOT commune de Rocles ; Mme Annie BOURCIER commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux ; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin ; M. Rémy GUILLEMINOT commune de Treban ; M. Jean-Marc DUMONT commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS, M. Sébastien THOMAS commune d'Ygrande.

Absents excusés : Mme Joëlle BARLAND ; M. Gille DENIS ; Mme Marie-Françoise LACARIN ; Mme Françoise GUILLEMINOT

Pouvoir de vote : M. Jany POIRIER donne pouvoir à Mme Nicole PICANDET ; M. Olivier GUIOT donne pouvoir à Mme Annie BOURCIER ; Mme Sylvie EDELIN donne pouvoir à M. Pierre THOMAS ; M. Cyrille CURTON donne pouvoir de vote à M. Daniel GUEULLET ; M. Didier THEVENOUX donne pouvoir à M. Gérard Vernis ; M. Sylvain RIBIER donne pouvoir à M. Daniel BLANCHET.



Objet : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU JURY POUR LE
CONCOURS RESTREINT DU PLAN D'EAU DE VIEURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-9 définissant les attributions du Président ;

Vu les dispositions des articles L. 2125-1 2°, L.2172-1, L.2431-1 à L.2431-3, L.2432-1 et L.2432-2, R.2162-15 à R.2162-24 et R.2172-1 à R.2172-6, R.2431-1 et suivants, R.2432-1 et suivants du code de la commande publique ;

Vu le chapitre 2 du règlement de concours (RC) portant sur l'organisation de la consultation.

Vu la décision du Président 2022-14 portant constitution du jury du Concours de maîtrise d'œuvre en vue de la requalification de la base de loisirs et d'hébergement du plan d'eau de Vieure en village nature.

Il est proposé au conseil communautaire d'intégrer un architecte paysagiste du CAUE, Monsieur Romain RATEAU en substitution de Mme Christelle MANZANARES, AMO bâtiment auprès de l'Agence Technique

Départementale de l'Allier (A.T.D.A) afin de donner un avis avec voix délibérative dans le jury du concours de maîtrise d'œuvre.

L'avis de Mme Christelle MANZANARES serait requalifié en voix consultative.

Pour rappel, la composition du jury sera la suivante :

- Membres avec voix délibérative :

- o Jean-Marc Dumont
- o Daniel Gueullet
- o Jacques Ferrandon
- o Ludovic Chaput
- o Olivier Guiot
- o Françoise Guillemot
- o Architecte-paysagiste conseil de l'Etat auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier, en la personne de M. Cyril Brûlé ou M.Philippe Convercey
- o Architecte paysagiste du CAUE, Monsieur Romain RATEAU

- Membres avec voix consultative :

- o Michel Aubailly
- o Brigitte Olivier
- o Pierre Thomas
- o Yves Simon
- o Nicole Picandet
- o Marie-Françoise Lacarin
- o Guy Dauchat
- o Dominique Gilbert
- o Mme. Christelle MANZANARES, AMO bâtiment auprès de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (A.T.D.A)
- o Magalie Decerle
- o Sébastien Vuilbert
- o Catalina Duque Gomez
- o Jérémie Contoux

La présentation anonymisée des esquisses remises par les lauréats du concours restreint, accompagnée de l'analyse afférente sera effectuée par le bureau d'études La Pitaya.

La date prévisionnelle de la CAO sera le 12 octobre prochain à 14h à l'espace bocage à Tronget. Le cas échéant, celle-ci pourra être modifiée par Monsieur le Président.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

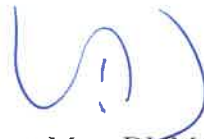
DECIDE
A l'unanimité

- De valider la modification de composition du jury du concours restreint de maîtrise d'œuvre tel que présenté précédemment

Voix pour 37, voix contre 0, abstention 0

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,



Jean-Marc DUMONT

